

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**CITIBANK N.A**

**Branche onshore**

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.  
Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Abderrahmen FENDRI.

**BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
<b>ACTIF</b>			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	46.565	54.733
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	306.013	217.886
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	68.295	85.969
AC5: Portefeuille d'investissement	V.4	25	25
AC4: Portefeuille titres commercial	V.5	35.453	57.269
AC6: Valeurs immobilisées	V.6	86	138
AC7: Autres actifs	V.7	8.161	11.997
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>465.598</b>	<b>428.018</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1: Banque Centrale, CCP	VI.1	0	1.830
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	40.988	7.966
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	381.056	371.249
PA5: Autres passifs	VI.4	13.389	15.054
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>435.433</b>	<b>396.100</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		5.165	6.918
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	VII	<b>30.165</b>	<b>31.918</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>465.598</b>	<b>428.018</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	20.967	10.123
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	10.056	23.400
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>		<b>31.023</b>	<b>33.523</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	71.726	66.406
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>71.726</b>	<b>66.406</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	287.382	213.944
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>287.382</b>	<b>213.944</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		15.048	11.867
PR2: Commissions (en produits)		1.545	1.390
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		5.226	12.778
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>X.1</i>	<b>21.819</b>	<b>26.035</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		4.129	4.389
CH2 : Commissions encourus		0	103
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>X.2</i>	<b>4.129</b>	<b>4.492</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>17.690</b>	<b>21.543</b>
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	375	(1.293)
PR7: Autres produits d'exploitation		30	0
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(4.166)	(4.742)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(3.318)	(3.987)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(298)	(30)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10.313</b>	<b>11.491</b>
PR8\ CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		51	(10)
CH11: Impôt sur les bénéfices		4.198	4.583
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>6.064</b>	<b>6.918</b>
CP11 : Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		(899)	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>5.165</b>	<b>6.918</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		30.797	23.564
Charges d'exploitation bancaire décaissées		2.861	(4.317)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		175	798
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		7.196	-
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		58.952	51.719
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(2.393)	(3.806)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(5.078)	(1.879)
Titres de transaction		(35.000)	(55.152)
Impôt sur les bénéfices		(5.100)	(5.193)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<i>XI</i>	<b>52.410</b>	<b>5.734</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(22)	(99)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<i>XI</i>	<b>(22)</b>	<b>(99)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(6.918)	(6.334)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<i>XI</i>	<b>(6.918)</b>	<b>(6.334)</b>
Incidence des variations des taux de change		(26)	(10)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		45.444	(709)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		267.593	268.302
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<i>XI</i>	<b>313.001</b>	<b>267.593</b>

# ***Notes aux états financiers***

## **NOTE II: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :**

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

## **NOTE III: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :**

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2016 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

### **III.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:**

#### **III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:**

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2016 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2016. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2016 font partie intégrante de ce résultat.

#### **III.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:**

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

## **III.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

### **III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2016 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2015 mais qui se rapportent à l'exercice 2016 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2016.

### **III.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:**

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2016 sont les suivants :

- 36% pour la branche Onshore;
- 64% pour la branche Offshore.

## **III.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:**

### **III.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES**

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques ainsi que les circulaires n°2012-09 et n°2012-20 relatives à la division, couverture des risques et suivi des engagements et la circulaire n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;

- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car toutes les relations classées sont provisionnées à 100%.

### **III.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES**

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

### **III.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :**

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

### **III.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVISES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2016. Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

### **NOTE IV: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le «Dinar Tunisien». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

### **NOTE V: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :**

L'actif du bilan se détaille comme suit :

#### **V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:**

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 9.168 mD au 31 décembre 2016 par rapport au 31 décembre 2015 soit -15%.

Cette Baisse est due essentiellement à la diminution de nos avoirs auprès de la BCT de 10.456 mD. Cette rubrique se détaille comme suit :

	<b><u>31.12.2016</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>
	<b><u>en mD</u></b>	<b><u>en mD</u></b>
Caisse en Dinars	455	525
Caisse en Devises	22	4
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	43.748	54.204
Chèques Postaux	2.340	0
Intérêts à recevoir	0	0
<b><u>Total</u></b>	<b><u>46.565</u></b>	<b><u>54.733</u></b>

#### **V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces créances ont connu au 31 décembre 2016 une augmentation de 88.127 mD par rapport à fin 2015, soit une augmentation de +40%.

Ceci est dû principalement à la hausse des créances sur les établissements bancaires correspondants de 96.957 mD et à la diminution des placements auprès de la banque centrale en Dinars de 11.000 mD.

	<b><u>31.12.2016</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>
	<b><u>en mD</u></b>	<b><u>en mD</u></b>
Banque Centrale de Tunisie (placements en Dinars)	0	11.000
Placements en Dinars	213.000	128.007
Comptes Banques non-résidentes	31.420	19.488
Comptes Banques résidentes	33	0
Organismes Financiers	61.000	58.750
Créances rattachées	560	641
<b><u>Total</u></b>	<b><u>306.013</u></b>	<b><u>217.886</u></b>

L'augmentation des créances sur les établissements bancaires correspondants est détaillée comme suit :

- Augmentation des avoirs auprès des banques non résidentes de 11.932 mD.
- Augmentation des prêts au jour au jour et à terme aux banques de dépôts en Dinars de 84.993 mD.
- Augmentation des avoirs auprès des banques non résidentes de 33 mD.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la Durée résiduelle au 31/12/2016 est comme suit :

	<b><u>Jusqu'à 3</u></b>	<b><u>3 mois à 1</u></b>	<b><u>1 an à 5</u></b>	<b><u>Plus de</u></b>	<b><u>Total</u></b>
	<b><u>mois</u></b>	<b><u>an</u></b>	<b><u>ans</u></b>	<b><u>5 ans</u></b>	
Avoirs en Devises chez les Correspondants non-résidents	31.420	0	0	0	31.420
Avoirs en Dinars chez les Correspondants résidents	33	0	0	0	33
Prêts au jour au jour et à terme en Dinars aux banques	213.000	0	0	0	213.000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	36.700	24.300	0	0	61.000
Créances rattachées	488	72	0	0	560
<b><u>Total</u></b>	<b><u>281.641</u></b>	<b><u>24.372</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>306.013</u></b>

Les Créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 Décembre 2016 :

	<b><u>31.12.2016</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>
	<b><u>en mD</u></b>	<b><u>en mD</u></b>
Créances rattachées sur prêts sur marche monétaire	48	16
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	512	625
<b><u>Total</u></b>	<b><u>560</u></b>	<b><u>641</u></b>

### V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en cinq catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits à la clientèle ;
- Créances douteuses ;
- Créances rattachées ; et
- Provisions sur les créances douteuses

	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Comptes courants débiteurs	7.795	28.344
Crédits à la clientèle	59.970	57.435
Créances douteuses	0	1.719
Créances rattachées	530	191
Provisions	0	(1.719)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>68.295</u></b>	<b><u>85.970</u></b>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une diminution de 17.675 mD par rapport à fin 2015, soit une baisse de l'ordre de 21%.

Cette variation est expliquée par :

- La baisse des comptes débiteurs de la clientèle de 20.549 mD soit 73% ;
- La hausse des crédits à la clientèle de 2.535 mD soit 4% ;
- La baisse des créances douteuses et des provisions correspondantes de 1.719 mD suite à leur radiation ; et
- La hausse des créances rattachées de 339 mD.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 Décembre 2016 comme suit :

	<u>Jusqu'à</u> <u>3 mois</u>	<u>3 mois</u> <u>à 1 an</u>	<u>1 an à</u> <u>5 ans</u>	<u>Plus de</u> <u>5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes courants débiteurs	7.795	0	0	0	7.795
Concours à la clientèle	54.156	5.814	0	0	59.970
Créances rattachées	454	76	0	0	530
<b><u>Total</u></b>	<b><u>62.405</u></b>	<b><u>5.89</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>68.295</u></b>

A la date d'arrêté des comptes, le volume des créances classées s'élève à 0 mD soit une baisse de 1.719 mD par rapport au 31 décembre 2015 suite à la radiation des créances douteuses et litigieuses pour le même montant. Les provisions ont été constituées conformément aux règles prudentielles énoncées par la norme comptable sectorielle n° 24 traitant des engagements et la circulaire BCT n° 91-24.

Il faut signaler qu'il n'existe aucune créance classée à la date du 31 décembre 2016.

#### **V.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL:**

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables. Le solde du portefeuille titre commercial au 31 Décembre 2016 est de 36.453 mD. Il est ventilé comme suit :

	<b><u>31.12.2016</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>
	<b><u>en mD</u></b>	<b><u>en mD</u></b>
Titre de Placement	35.000	55.000
Décote/prime	325	(81)
Créances rattachées	1.128	2.350
	<b><u>36.453</u></b>	<b><u>55.269</u></b>

#### **V.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:**

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés.

#### **V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:**

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2016 une diminution en volume de l'ordre de 52 mD par rapport à l'exercice 2015, soit une baisse de 38%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<b><u>31.12.2016</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>
	<b><u>en mD</u></b>	<b><u>en mD</u></b>
<b>Valeurs brutes en début d'exercice</b>	<b><u>743</u></b>	<b><u>755</u></b>
Acquisitions	0	24
Cessions	22	36
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b><u>721</u></b>	<b><u>743</u></b>
Amortissements cumulés	635	605
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b><u>86</u></b>	<b><u>138</u></b>

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 22 mD et qui est passée de 755 mD à fin décembre 2015 à 743 mD à fin décembre 2016.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une hausse de 30 mD par rapport au 31 décembre 2015 .

Les Mouvements de L'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2015	Achats en 2016	Sorties en 2016	Valeur brute à fin 2016	Amts cumulés fin 2015	Dotation 2016	Amts immo en sorties	Amts cumulés fin 2016	VCN à fin 2016
Immobilisations Incorporelles	150	0	0	150	141	9	0	150	0
Terrain	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installations et Aménagements	16	0	0	16	11	0	0	11	5
Matériel de transport	106	0	22	84	30	10	22	44	40
Matériel et mobilier	471	0	0	471	421	33	0	430	41
<b>Total</b>	<b>743</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>721</b>	<b>605</b>	<b>52</b>	<b>22</b>	<b>635</b>	<b>86</b>

#### V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 11.998 mD au 31 décembre 2015 à 8.161 mD au 31 décembre 2016, enregistrant ainsi une baisse de 3.836 mD, soit -32%. Cette diminution provient principalement de :

- La baisse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2016 de 4.978 mD ;
- La baisse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 234 mD ;
- La hausse des acomptes provisionnels 308 mD ;
- La hausse des charges constatées d'avance de 22 mD ;
- La hausse de l'encours des prêts accordés au personnel de 14 mD ;
- La hausse des dépôts et cautionnements de 1.060 mD ; et
- La baisse des autres frais et taxes à récupérer de 28 MD.

**NOTE VI:        NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:**

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes:

**VI.1    PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:**

Ce poste a connu une baisse en valeur de l'ordre de 1.830 mD à la date d'arrêté des états financiers par rapport au 31 décembre 2015 soit -100%.

**VI.2    PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS  
BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2016 une hausse de l'ordre de 33.022 mD par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 415%. Cette augmentation provient de l'effet compensé :

- De la hausse des dépôts des établissements bancaires de 35.186 mD soit 916% ;
- De la baisse des dépôts des organismes financiers 2.164 mD soit +1% ;

La hausse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 35.186 mD est due essentiellement à:

- L'augmentation des avoirs des correspondants non-résidents de 35.219 mD ; et
- La diminution des avoirs des correspondants résidents de 33 mD.

**VI.3    PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :**

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2016 une augmentation de l'ordre de 9.808 mD par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 3%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<b><u>31.12.2016</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>Variation</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>Variation</u></b> <b><u>en %</u></b>
Comptes à vue	246.295	301.053	54.758	-18%
Comptes à échéances	0	20.000	-20.000	-100%
Certificats de dépôts	68.000	20.000	48.000	240%
Autres dépôts et avoirs	66.727	29.957	36.770	123%
Dettes rattachées	34	238	-204	-86%
<b><u>Dépôts et avoirs de la</u></b> <b><u>clientèle</u></b>	<b><u>381.056</u></b>	<b><u>371.248</u></b>	<b><u>9.808</u></b>	<b><u>3%</u></b>

Les comptes à échéances concernent des contrats de comptes à terme pour 20.000 mD.

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à</u> <u>3 mois</u>	<u>3 mois à</u> <u>1 an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de 5</u> <u>ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	246.295	0	0	0	246.295
Comptes à échéance	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts	68.000	0	0	0	68.000
Autres dépôts et avoirs	66.727	0	0	0	66.727
Dettes rattachées	34	0	0	0	34
<b><u>Total</u></b>	<b><u>381.056</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>381.056</u></b>

#### **VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :**

Le total de ce poste est passé de 15.054 mD au 31 décembre 2015 à 13.389 mD au 31 décembre 2016 enregistrant ainsi une baisse de 1.665 mD, soit 11%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La baisse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 2.267 mD (Il s'agit essentiellement de la baisse des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de clôture et présentés à la compensation pour 3.397 mD et la hausse des charges à payer pour 1.630 mD) ;
- La hausse du passif d'impôt de 601 mD.

#### **NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:**

Le total des capitaux propres a enregistré une baisse de 1.751 mD et qui est due à l'affectation (transfert au siège) du résultat de l'exercice 2015 pour le montant de 6.918 mD et au résultat dégagé au titre de l'exercice 2016 de 5.165 mD.

#### **NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:**

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 317.344 mD au 31 décembre 2016 contre 540.008 mD au 31 décembre 2015.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2016 comme suit:

	<b><u>31.12.2016</u></b> <b><u>en mD</u></b>
TUNISIE LEASING	8.169
ARAB TUNISIAN LEASE	221.024
HANNIBAL LEASE	87.931
UBCI LEASING	14
TUNISIE FACTORING	206
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>317.344</u></b>

**NOTE IX:    NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

**IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES  
DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 5.330 mD ; et
- Cautions diverses 15.637 mD.

**IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :**

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 10.056 mD.

**IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :**

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2014 à 71.726 mD.

**IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :**

Le volume de ces garanties est passé de 213.944 mD au 31 décembre 2015 à 287.383 mD à la date de clôture de l'exercice 2016 réalisant ainsi une hausse de 73.439 soit 34% mD. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

**NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**

**X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 26.035 mD à 21.819 mD entre 2015 et 2016 enregistrant ainsi une baisse de 4.216 mD ou -16%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- L'augmentation des intérêts et revenus assimilés de 3.181 mD due essentiellement à :
  - o L'augmentation des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 2.296 mD soit 53%;
  - o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 568 mD soit 9%; et
  - o L'augmentation des autres intérêts et revenus assimilés de 317 mD due à l'augmentation des revenus sur les opérations avec la banque centrale soit 33%.
  
- L'augmentation des commissions (en produits) de 155 mD soit 11%. Cette diminution est ventilée comme suit :

	<b><u>31.12.2016</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Opérations liées aux moyens de paiement	612	625	(13)	(2)%
Opérations de change et de commerce extérieur	705	568	137	24%
Autres commissions	228	197	31	16%
<b>Total</b>	<b><u>1.545</u></b>	<b><u>1.390</u></b>	<b><u>155</u></b>	<b><u>11%</u></b>

- La diminution enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 7.552 mD soit de -59% entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016. Cette section se constitue comme suit :

	<b><u>31.12.2016</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b> <b><u>en mD</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Gains nets sur opérations de change	3.477	9.551	(6.074)	(64)%
Gains nets sur titres de placement	1.647	3.051	(1.404)	(46)%
Reprise sur décote - titres de placement	102	176	(74)	(42)%
<b>Total</b>	<b><u>5.226</u></b>	<b><u>12.778</u></b>	<b><u>(7.552)</u></b>	<b><u>(59)%</u></b>

**X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:**

La valeur de cette rubrique a connu en 2016 une baisse de 363 mD ou -8% en passant de 4.492 mD à fin 2015 à 4.129 mD à fin 2016.

Cette baisse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 260 mD soit -6%; et
- La diminution des commissions encourues de 103 soit -100%.

**X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:**

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
	<b>en Md</b>	<b>en mD</b>
Dotations aux provisions nettes	566	1.293
Autres pertes	0	0
<b>Total</b>	<b>566</b>	<b>1.293</b>

Le solde de 2016 reflète la constatation des provisions pour risques et charges pour l'exercice 2016.

**X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 4.166 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel pour 3.511 mD;
- Charges sociales pour 583 mD ; et
- Autres charges liées au personnel pour 72 mD.

**X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 3.318 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 2.341 mD ; et
- Autres charges générales d'exploitation pour 977 mD.

**NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 267.593 mD au 31 décembre 2015 à 313.001 mD au 31 décembre 2016. Cette variation est imputable aux flux positifs de

trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de +52.410 mD, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -22 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de - 6.918 mD. Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Au 31 décembre 2016, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

	<b>31.12.2016 en mD</b>	<b>31.12.2015 en mD</b>	<b>Variation en mD</b>
<b><i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i></b>	<b>46.565</b>	<b>54.732</b>	<b>(8.167)</b>
Caisse	477	529	(52)
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	43.748	54.204	(10.456)
CCP	2.340	0	2.340
<b><i>Etablissements bancaires-Actif</i></b>	<b>306.013</b>	<b>217.245</b>	<b>88.768</b>
Correspondants débiteurs	245.013	147.495	97.518
Placements	0	11.000	(11.000)
Organismes financiers spécialisées	61.000	58.750	2.250
<b>Liquidités et équivalents de liquidités - Actif (a)</b>	<b>352.578</b>	<b>271.977</b>	<b>80.601</b>
<b><i>Banque Centrale, CCP</i></b>	<b>0</b>	<b>543</b>	<b>(543)</b>
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	0	543	(543)
<b><i>Etablissements bancaires -Passif</i></b>	<b>39.577</b>	<b>3.842</b>	<b>35.735</b>
Correspondants créditeurs	39.577	3.842	35.735
<b><i>Liquidités et équivalents de liquidités - Passif (b)</i></b>	<b>39.577</b>	<b>4.385</b>	<b>35.192</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)</b>	<b>313.001</b>	<b>267.592</b>	<b>45.409</b>

**NOTE XII:    INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :**

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2016 des charges pour un montant global de 25 mD, ont été réalisées essentiellement la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec se présentent au 31 décembre 2015 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 17 7663 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA: 1 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 56 Md ;

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2016 sont les suivants :

- 36 % pour la branche onshore;
- 64 % pour la branche offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2016 à 9.474 mD.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank Bahrain à 287.382 mD à la date de clôture de l'exercice 2016.

## ***Rapport d'audit sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016***

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 30.165 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5.165mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la

direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

### **Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

Tunis, le 29 juin 2017

Conseil Audit Formation

Abderahmen FENDRI

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI